



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES (Suppléante) - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2015/104

Objet : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2015

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2015, présentés par les associations et examinés par la Commission « Culture et vie associative » pour une première analyse le 20 avril 2015 et une analyse complémentaire le 30 juin 2015.

Il est rappelé que ces dossiers ont été analysés conformément au cahier des charges élaboré par les membres de la Commission. Le dossier-type de demande de subvention était disponible à la CCLPA et consultable sur son site internet.

Les membres de la Commission « Culture et vie associative » proposent d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- ALSAM - Lautrec.....1.500 €
- AFIAC - Fiac.....2.000 €
- Art et couvert - Puycalvel.....500 €
- Mémoire et patrimoine de Fréjeville - Fréjeville...500 €
- Association du patrimoine - Fiac.....500 €
- Chergui Théâtre - Fiac.....1.500 €
- Eclats de Rimes - Lautrec.....1.500 €
- Ma Case - Lautrec.....1.000 €
- Papyrus - Cabanès.....400 €
- Pinceaux de Cocagne - Lautrec.....1.000 €
- Si and Si - Lautrec.....2.000 €
- Sainte-Cécile de Plane Sylve - St-Paul.....500 €
- Théâtre d'Isatis - Lautrec.....300 €
- Agout vélo club - Serviès.....200 €
- BDSP - Damiatte.....500 €
- Club d'Athlétisme - Vielmur.....400 €
- Ecole de Foot du Pays d'Agout - Vielmur.....5.400 €
- La Gaule du Bagas - Lautrec.....300 €
- Les arts martiaux du Pays d'Agout - Damiatte....1.000 €

• Lous Desferrats - Damiatte.....	500 €
• Ping St-Paulais - St-Paul.....	1.500 €
• Rustines et buisson noirs - St-Julien.....	300 €
• USV - Vielmur.....	1.000 €
• Animation Puycalveloise - Puycalvel.....	250 €
• Ecole de musique - Vielmur.....	1.500 €
• Les copains de Cuq - Cuq.....	500 €
• Les musicales de Lautrec - Lautrec.....	1.100 €
• Les Pimprenelles - St-Paul.....	300 €
• MJC de Brousse - Brousse.....	400 €
• MJC de Lautrec - Lautrec.....	1.000 €
• STSN - Vielmur.....	400 €
TOTAL.....	29.750 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations du Lautrécois-Pays d'Agout pour une somme totale de 29.750 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2015 de la Communauté de Communes,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
 Sous-Préfecture le 30 septembre 2015.

